



Genève

Le Courrier
1211 Genève 8
022/ 809 55 66
www.lecourrier.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 7'550
Erscheinungsweise: 5x wöchentlich

Themen-Nr.: 605.011
Abo-Nr.: 605011
Seite: 4
Fläche: 27'359 mm²

«Les éoliennes, un risque qu'il faut étudier»

ANNE DEVAUX, LA CÔTE

Oiseaux ► Le projet de 12 éoliennes au sommet du Mollendruz a été repoussé. En cause, entre autres, les mesures de protection de l'alouette lulu, oiseau inscrit sur la liste rouge des espèces menacées. L'ornithologue Lionel Maumary (PHOTO LA CÔTE), président du Cercle ornithologique de Lausanne depuis 1990, biologiste de formation, est actuellement le seul expert dans le canton de Vaud sollicité pour les études d'impact des éoliennes sur l'avifaune. Explications.

Quels sont les risques encourus par les oiseaux à cause des éoliennes?

Lionel Maumary: Un risque de collision avec les pales et une perte de leur habitat par évitement des éoliennes, à cause du bruit et des effets stroboscopiques. Au sommet du Mollendruz, il ne reste que trois couples d'alouettes lulu. La disparition d'un seul oiseau met en danger la population de cette espèce.

Le projet de parc éolien d'Essertines-sur-Rolle illustre, lui, le problème des passages migratoires. En l'occurrence, le passage d'Essertines est de moyenne importance. Parfois, il suffit de déplacer un projet de quelques centaines de mètres pour protéger l'avifaune.

En Suisse, les éoliennes constituent

un risque relativement minime pour les oiseaux. Ce sont surtout les chauves-souris de haut vol, pipistrelles et noctules, qui sont en danger. En s'approchant des pales, leurs organes internes explosent sous l'effet de la pression.

Comment réalisez-vous ces études d'impact?

Sur une année, je passe à peu près 25 jours sur le terrain afin d'observer les oiseaux nicheurs, migrateurs et hivernants. En 2010, j'ai créé une carte des contraintes et des zones d'exclusion de projets éoliens pour le canton de Vaud. Des zones de protection des habitats d'oiseaux rares comme l'aigle royal ou des zones d'escales pour les oiseaux migrateurs, par exemple les vanneaux dans la plaine de l'Orbe, ont été délimitées. Toute la bordure du Léman a été également exclue des zones potentielles de parc éolien.

Quelles mesures de protection préconisez-vous?

Pour les oiseaux migrateurs, il suffit de stopper les éoliennes pendant une dizaine de jours au moment des pics de passage, deux fois par an. Des recommandations d'aménagement du paysage permettent de recréer les bonnes conditions d'habitat pour les espèces sédentaires. En ce qui concerne les chauves-souris, les Allemands ont créé

un algorithme d'arrêt nocturne des turbines quand il y a très peu de vent et que la température est supérieure à 5 degrés. En effet, quand le vent est faible, les éoliennes produisent très peu d'énergie, mais c'est alors qu'elles tuent le plus de pipistrelles. Cette mesure permet d'éviter 95% des collisions.

Par qui êtes-vous mandaté pour réaliser les études d'impact?

Ce sont toujours les promoteurs qui financent les études d'impact. Ils en ont l'obligation. C'est un problème car ça décrédibilise le résultat de mon travail. Parfois même, les opposants à un projet n'hésitent pas à me transformer en bouc émissaire. Mais le canton prend la décision finale. |

PROPOS RECUEILLIS PAR



LIONEL MAUMARY
Président
du Cercle
ornithologique
de Lausanne